

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EMISSIONS ZÉRO – 29 AOÛT 2020

QUESTIONS DES COOPÉRATEURS & RÉPONSES DU C.A.

Le présent document contient les questions des coopérateurs reçues avant le 17 août à midi ainsi que les réponses du Conseil d'Administration.

Les questions sont mentionnées dans l'ordre de réception de celles-ci.
Ce document est envoyé à tous les coopérateurs le 24 août 2020.

Questions reçues et réponses :

Plusieurs questions sur le budget étant récurrentes, nous centralisons la réponse ici:

Le document présentant le budget indique les chiffres consommés face au budget 2020. Cependant il est bon de savoir que le budget initial 2019 prévoyait 5.000€ en frais de communication (Aperé), 12.000€ en frais de secrétariat, 5.000€ de frais d'étude et développement et 25.000€ en honoraires. Nous avons simplement reconduit le budget bien que non totalement consommé en 2019. Il n'y a fondamentalement pas d'augmentation par rapport à 2019.

Les postes d'honoraires (613240) et Frais d'étude et développement (613245) contiennent le paiement des prestations pour le développement de nouveaux projets (Alain Damay, Michaël Delhayé).

Le poste de Frais de secrétariat (613210) contient le paiement des prestations du secrétaire (Georges Geury).

Les noms des prestataires sont donnés à titre d'information, en effet le budget prévoit les dépenses et non pas forcément qui les réalisera.

Ci-dessous le détail du poste 614000 Frais de publicité:

Nouveau dépliant (flyer) de présentation et Rollups (panneau de 2m²) utilisés lors de foires : +/- 2100€

Prestation de l'asbl Aperé pour la rédaction des lettres d'information, des publications facebook et du site web : +/- 5000€

Publicité lors des événements de Valbiom sur la biométhanisation: +/- 600€

Participation au plan de communication de l'asbl Edora: +/- 800€

Frais divers des bénévoles concernant la communication (déplacements, internet, téléphone) : +/- 800€

1/ Coopérateur 1

Voici quelques questions, principalement sur les chiffres (nb : les réponses du C.A. sont en italique) :

- Comptes annuels 2019
 - o Actif

§ Pouvez-vous confirmer qu'aucune réduction de valeur n'est à enregistrer dans les comptes sur les participations/créances? (Un test d'impairment semble avoir été réalisé par les réviseurs aux comptes)

En ce qui concerne les créances clients, tout a été payé en 2020.

Pour les participations, aucune réduction de capitaux n'a été effectuée par les sociétés dans lesquelles nous avons des participations. Il n'y a donc aucune réduction de valeur, étant donné l'absence de pertes au sein d'EZ.

- o Compte de résultat

§ 613001 : Frais de gestion Cociter : à quoi ont-ils servi ?

Les frais de gestion Cociter ont été décidés lors de l'AGE d'octobre 2018. Voir PV et slides sur l'espace coopérateur pour plus de compréhension (page 47). Les frais 2018 et 2019 ont été versés en 2020.

est-ce que de « nouvelles aides » de ce type auront lieu en 2020 ?

Conformément à l'AGE d'octobre 2018, il y aura des frais de gestion en 2020, cela correspond à la dernière tranche votée en AGE.

§ 613220 : Cotisations groupements professionnels. : quelles sont les affiliations aux groupements professionnels et quels services cela apporte ?

<i>Edora</i>	<i>2.000,46</i>
<i>Apere</i>	<i>125,00</i>
<i>Valbiom</i>	<i>30,75</i>
<i>REScoop Wal</i>	<i>3.316,80</i>

Edora : est la fédération des entreprises développant des produits et services tournés vers la transition énergétique. Permet d'avoir une voix commune face aux politiques notamment.

Apere : est l'Association pour la Promotion des Énergies Renouvelables. Diffuse au public et promeut notre production.

Valbiom : stimule et facilite la concrétisation d'initiatives durables intégrant la production de biomasse et sa transformation en énergies et matériaux. Nous soutient dans nos projets de biométhanisation.

Rescoop Wallonie : fédère 16 coopératives citoyennes qui produisent de l'électricité renouvelables. Permet des projets communs et une voix commune.

§ 614000, 613240 et 613210 : pouvez-vous détailler dans les grandes lignes les frais de ces compte ?

Voir réponse sur le budget

§ Comptes 65 : comment s'expliquent des intérêts de retard de paiement et des différence de paiement ? comment cela sera-t-il géré à l'avenir ?

En 2018, nous devons payer les dividendes de 2017. Nous avons déclaré les dividendes avec 30 % de précompte mobilier y compris ceux des étrangers. La législation ayant changé entre-temps, le comptable externe a rentré une nouvelle déclaration qui devait annuler et remplacer la précédente mais l'administration a exigé un nouveau paiement bien qu'elle nous soit redevable de la différence. Nous avons payé avec retard d'où les intérêts qu'ils ne nous ont pas remboursés.

et des différences de paiement ? comment cela sera-t-il géré à l'avenir ?

L'un de nos bénévoles est décédé en 2018 et nous avons remboursé ses parts avec le dividende de 2017 et le bonus de cette année. Nous n'avons pas pu les provisionner en 2017. Nous les avons gardés dans les comptes mais pour débiter 2020 nous avons estimé qu'ils devaient être pris en charge.

Budget 2020

o Pouvez-vous détailler dans les grands lignes à quoi serviront les augmentations de ces comptes 613210 (secrétariat) et 613240 (honoraires d'experts) qui représentent ensemble 40% des services et bien divers?

Voir réponse sur le budget

o Comptes 630200 : les amortissements budgétés ne sont-ils pas sous-estimés étant donné les nouveaux panneaux à Courcelles ?

Les panneaux installés à Courcelles sont inclus dans les comptes 2019. Il n'est donc pas nécessaire d'inclure de nouveaux amortissements dans le budget 2020.

o 75:

§ Dividende MHP: Le montant de 175 K€ est significativement plus élevé qu'en 2019 (44 K€), comment s'explique cette estimation ?

Il ne s'agit pas d'une estimation mais du dividende reçu de MHP en juin 2020; voir la réponse détaillée ci-dessous (point 7) expliquant cette augmentation.

§ Y a-t-il d'autres dividendes attendus des filiales (lien avec ma première question)?

Oui, nous attendons le retour de Ochain (OCE) qui clôture au 30/06/2020.

§ Le total des 75 n'est pas correct et devrait s'élever à environ 260 K€. Dès lors, le résultat final est également à revoir.

Nous avons budgété un montant total pour la date initiale de l'AGO et nous avons oublié de le corriger. Le document a été mis à jour sur le site web, espace coopérateur.

2/ Coopérateur 2

Question du coopérateur :

Bonjour,

Le rapport d'activités est impressionnant. Malgré toutes vos explications détaillées, je butte sur quelques termes encore obscurs pour moi. Il se pourrait que cela aide aussi d'autres personnes d'avoir ces précisions.

ELICIO (quel genre de société, qui fait (ou faisait) quoi ?)

ENERGIRIS

SIBELGA et SOLARCLICK

Réponse du C.A. d'Émissions Zéro :

Elicio est une filiale de l'intercommunale liégeoise Nethys. Il y a un certain temps, Elicio a repris la société flamande Electrawinds qui était dans de mauvais draps. Mais elle avait installé plusieurs sites éoliens et s'était diversifiée dans l'éolien Offshore (éolien en mer). La reprise d'Electrawinds explique qu'Elicio soit surtout activement présente en Flandre, assez peu en Wallonie. Le scandale autour de Nethys et de Publifin a conduit à une possible vente d'Elicio. Les coopératives citoyennes se sont montrées intéressées car, si elles pouvaient prendre une part "consistante" dans Elicio, il faudrait tenir compte d'elles. Mais rien n'est encore fait...

Energiris est une coopérative citoyenne qui se focalise sur Bruxelles, c'est-à-dire essentiellement sur le photovoltaïque et parfois sur la cogénération à base de gaz naturel (ce qui n'intéresse pas EZ en Wallonie). Energiris, étant sur Bruxelles, estime n'avoir aucun intérêt à faire partie de REScoop-Wallonie. Ce qui ne l'empêche pas d'avoir de temps à autre besoin d'un coup de pouce financier. EZ ayant des finances saines peut intervenir.

Sibelga est l'intercommunale bruxelloise pour l'électricité et le gaz, c'est le pendant d'Ores et de Resta en Wallonie, avec le gaz en plus.

SolarClick est le "bras renouvelable" de Sibelga.

3/ Coopérateur 2

Question du coopérateur :

Bonjour,

Budget 2020 : il n'y a pas de frais de gestion pour COCITER ni de versement de capital ?

Merci.

Réponse du C.A. d'Émissions Zéro :

Les frais de gestion COCITER ont été décidés lors de l'AGE d'octobre 2018. Voir [PV](#) et [slides](#) sur l'espace coopérateur (slide page 47). Les frais 2018 et 2019 ont été versés en 2020. Le dernier versement prévu aura lieu en 2020. Il n'y a pas de versement programmé actuellement pour 2021.

4/ Coopérateur 2

Question du coopérateur à travers le rapport de vérificateur aux comptes :

1.LE PRÊT SPS

Il a été fait un prêt subordonné (c'est à dire «à risque») d'un montant de 200.000 € à la Société Anonyme «Société Photovoltaïque et de Services». Cette dernière fait partie du groupe Invest Minguet Gestion SA, Holding immobilière privée très importante. Il s'agit donc d'électricité verte mais non citoyenne. Est-ce que ce prêt entre bien dans l'esprit de la note du 21/06/2017 sur l'activité de tiers-investisseur en matière photovoltaïque ?

Réponse du C.A. d'Émissions Zéro :

La convention avec SPS consiste en un prêt de 200 k€, au taux annuel fixe de 5% pendant 8 ans.

SPS est effectivement filiale de Green Invest, elle-même filiale d'Invest Minguet Gestion SA.

La collaboration coopérative - société privée mise en évidence ne semble pas en contradiction avec la note et l'AG de 2017. Les partenariats citoyen-privé sont d'ailleurs monnaie courante, les projets éoliens avec les grands promoteurs coutumiers en est l'exemple le plus frappant hors cadre photovoltaïque. Lorsque c'est possible, nous favorisons des interlocuteurs respectant les valeurs coopératives et citoyennes.

Le métier de tiers investisseur est un métier de financier. C'est pourquoi le format de tiers-investissement n'est pas l'alternative privilégiée par Émissions Zéro. Néanmoins, par la note et l'AG de 2017, le tiers-investissement est une démarche possible, principalement pour son objectif de soutien à des projets à finalité sociale.

Dans le cas présent, il nous semblait appréciable de pouvoir contribuer à l'initiative louable de ces 12 écoles bruxelloises. Le prêt d'Émissions Zéro a aussi un intérêt stratégique pour notre coopérative : les réalisations de ces différentes écoles sont l'occasion de se faire connaître auprès du public bruxellois. Elles ont fait l'objet de communications sur nos réseaux sociaux, notamment à l'intention de représentants politiques.

Un regret : nous déplorons de ne pas avoir pu insuffler une démarche pédagogique sur ce projet, dessein que nous nous efforcerons de promouvoir à l'avenir.

2. COCITER

Pour soutenir le développement de COCITER, EZ a versé en 2019 70.000 € de capital supplémentaire (total 150.000 €) et a payé une participation aux frais de gestion d'environ 30.000 € pour 2018 et 2019. Tout cela est bien régulier par rapport aux décisions de l'AG. Toutefois, la participation aux frais de gestion n'est pas en rapport avec le nombre de coopérateurs EZ clients de COCITER (que nous ne connaissons pas). Le partage serait peut-être en rapport avec l'importance des Bilans des coopératives actionnaires de COCITER. Pour plus de transparence, pourrions-nous connaître la clé de répartition de ces frais de gestion et son mécanisme ? Cela aurait l'avantage complémentaire de nous permettre d'évaluer de combien (dans l'ensemble des déficits cumulés depuis la création de COCITER) nous serions au moins moralement responsables.

Réponse du C.A. d'Émissions Zéro :

La clé de répartition des frais de gestion est faite selon le capital des coopératives actionnaires de COCITER détenant des parts A tel qu'il était au 31 décembre de l'année précédente. A noter que les associés détenant des parts B dans COCITER ne sont pas pris en compte dans le calcul, il s'agit principalement de la Sowecsom (Région Wallonne) et du Fond des Générations Futures.

Pour l'année 2020, il faut prendre en compte le capital au 31/12/2019. Avec 3 918 460 euros de capital sur les 17 515 435 euros du capital total des associés de COCITER, EZ va prendre en charge 22,37% des 40.000 euros de facturation de 2020. La même règle a été appliquée en 2018 et 2019.

3.LA FILIERE HYDROELECTRIQUE

Il nous a été dit à l'AG (note du 30/06/2018) qu'il ne fallait pas s'attendre à une forte rentabilité des centrales hydroélectriques sur la Sambre, celles de l'Ourthe venant compenser. Mais, d'après des informations puisées à la BNB, Monceau Hydro présente des pertes cumulées au 31/12/2018 de 217.264 €. Nous savons que l'été 2018 été très sec, mais l'été 2019 aussi. Et comme les déficits devront bien être apurés un jour pourrions-nous avoir une évaluation de celui de Monceau Hydro au 31/12/2019 ?

Réponse du C.A. d'Émissions Zéro :

Les pertes cumulées au 31/12/2018 s'élèvent à 210.103,76 € et non 217.264 €.

En matière de redressement des amortissements, les règles d'évaluation étaient les suivantes pour l'exercice 2017 :

- Durée des amortissements pour les plus gros investissements (génie civil, turbines, ...) : 20 ans.
- Amortissements calculés à partir du 1/12/2017 (date qui correspond aux premières productions et donc aux premières recettes alors que l'unité était opérationnelle dès 05/2017).

Nous avons décidé d'une part, d'aligner les amortissements sur la fenêtre d'octroi des certificats vert, du 28/04/2017 au 27/04/2032 (15 ans) et d'autre part, d'appliquer les amortissements dès le début de cette fenêtre, que nous ayons des recettes ou non.

Vu cette modification des règles d'évaluation, nous avons dû procéder à un rattrapage sur l'exercice 2018 de 133.639,89 €.

Monceau Hydro a terminé l'exercice 2019 avec un résultat positif de 16 876,46 €.

Le bilan au 31/12/2019 a été publié officiellement et est donc disponible à la centrale des bilans.

4. LA RÉSERVE INDISPONIBLE

Après l'AGO de l'an dernier et la discussion qu'il y a eue sur la réserve indisponible, je me suis permis d'envoyer une note au CA demandant de prévenir d'éventuels recours. Sans nouvelles, je fais une proposition concrète pour nous mettre en ordre. Le CA pourrait-il prévoir ce qui sera utilisé (de cette réserve indisponible) dans l'année et demander l'accord de l'AG (par exemple au moment de la présentation du Budget) pour faire sortir en cas de besoin une somme précise de la réserve indisponible en en mentionnant le but ?

Réponse du C.A. d'Émissions Zéro :

Comme précisé dans la proposition d'affectation du résultat, la somme retirée de la réserve indisponible a été explicitée. Je cite : "En 2019, le conseil d'administration a engagé des montants pour les recherches et développements de multiples projets, en cours ou abouti. Parmi ceux-ci le développement des centrales hydroélectriques en Wallonie au sein de la société HOSe, l'installations de PV sur la toiture du PASS à Frameries et un prêt à court terme à Energiris (voir le rapport d'activité). Ces montants sont repris dans le bilan sous "Honoraires d'experts" et "Frais d'études et développements" pour un total de 20 886,25€ . "

Pour 2020 , ces honoraires ont été indiqués dans le budget. Nous n'avons pas prévu de vote sur le budget, car nous distinguons l'affectation à la réserve du choix stratégique par rapport à l'allocation du budget pour des projets futurs. Les coopérateurs peuvent refuser l'affectation de ces montants à la réserve.

5/ Coopérateur 3

Question du coopérateur :

Bonjour,

Dans les comptes annuels, pourquoi certains montants sont-ils libellés en rouge?

Réponse du C.A. d'Émissions Zéro :

Les montants négatifs sont mis en évidence en couleur rouge.

6/ Coopérateur 3

Question du coopérateur :

Bonjour,

EZ a des participations dans:

Ochain Énergie

Moulins du Haut Pays

Monceau Hydro

ENTRA

COCITER

REScoop

Comment sont désignées la (ou les) personne(s) qui représentent EZ lors des AG, voire des CA de ces sociétés?

Comment s'articule leur mission?

Réponse du C.A. d'Émissions Zéro :

La désignation des représentants EZ tient de la rencontre de deux initiatives :

- le besoin exprimé par EZ, lorsqu'une nouvelle structure est créée ou qu'une mission de représentation est à pourvoir.

- l'intérêt manifesté par le bénévole.

Représenter EZ à ces organisations extérieures demande motivation et disponibilité. Ce sont les critères principaux de sélection. Par souci d'efficacité, le plus souvent les missions de représentation sont proposées dans un premier temps à ceux qui ont eu contacts avec les dossiers concernés : membres du CA, équipes projet, coopérateurs impliqués dans la vie d'EZ. Néanmoins, toute manifestation d'intérêt est la bienvenue, une aide étant toujours appréciable.

La mission de représentation externe s'articule autour du principe de défense des intérêts d'EZ au sein de ces structures. Il s'agit donc de porter la voix d'EZ aux CA et AG de ces organismes, et en relayer à EZ les conséquences éventuelles ou points de décision. Le rôle s'accompagne aussi de la volonté de contribuer au fonctionnement quotidien de ces organisations.

7/ Coopérateur 4**Question du coopérateur :**

Bonjour,

A la lecture du budget 2020, j'ai les questions suivantes à soumettre :

Je constate une augmentation anticipée des frais de secrétariat et des honoraires d'experts ;

Pouvez vous détailler le poste d'honoraires d'expert en 2019 ? Qu'est ce qui justifie l'augmentation anticipée pour 2020 ?

Par ailleurs, il semble que le dividende de MHP est attendu en forte hausse pour 2020 ? Pouvez vous en expliquer la raison ?

Merci,

Réponse du C.A. d'Émissions Zéro :

Voir réponse sur le budget.

Le dividende de MHP est plus important pour plusieurs raisons:

La production

En 2019, la production brute s'est élevée à 10.337.453 kWh. Ce volume situe l'année 2019 comme la 4^{ème} meilleure année de production depuis la mise en production des éoliennes en octobre 2010. Le volume net de production, c-à-d la production mutualisation déduite, s'élève à 9.512.318 kWh.

Le prix de l'électricité

Le chiffre d'affaire pour la vente d'électricité s'est élevé, hors mutualisation, à 498.575 € contre 304.290 € en 2018. Cette augmentation se justifie d'une part, par un volume de production plus élevé, soit 10.337 MWh contre 9.007 MWh et d'autre part par un meilleur PV moyen, soit 51,54 €/MWh contre 39,18 €/MWh.

Triodos

Comme le prévoit la convention d'emprunt passée avec TRIODOS, c'est le ratio de liquidité ADSCR (Annual Debt Service Cover Ratio) calculé par TRIODOS sur base du dernier bilan qui détermine le dividende maximum autorisé par TRIODOS. Pour l'exercice 2019, TRIODOS autorise la distribution d'un dividende maximum de 351.380,80 € brut.

8/ Coopérateur 5

Question du coopérateur :

Bonjour,

Je suis coopératrice d'Émissions Zéro depuis 2011 et, sur les conseils d'EZ, nous avons choisi COCITER comme fournisseur d'énergie.

Avec Énergie 2030, la relation semble très claire : EZ prend en charge l'avantage offert à ses coopérateurs ayant un minimum de 4 parts. Je n'arrive pas à bien comprendre comment fonctionne la collaboration entre COCITER et EZ: pourriez-vous l'expliquer plus clairement. Pourquoi ne pas adopter la même politique avec ces deux fournisseurs d'énergie ?

J'ai été très impressionnée à la lecture du rapport d'activité et je félicite et remercie chaleureusement tous ceux qui ont contribué à ces beaux résultats.

Tous mes encouragements pour la poursuite des différents projets.

Réponse du C.A. d'Émissions Zéro :

La grande différence entre Énergie 2030 et COCITER est la suivante :

- Énergie 2030 est une société dans laquelle EZ n'a aucune participation, elles sont totalement distinctes. Un accord commercial entre Énergie 2030 et EZ permet aux coopérateurs d'EZ de bénéficier de l'avantage que vous mentionnez.
- COCITER est une coopérative dans laquelle EZ détient 12,73% des parts, les autres parts étant détenus par d'autres coopératives wallonnes ou par des investisseurs institutionnels (région Wallonne, Fond des Générations Futures).

Nous avons une collaboration totalement différente avec COCITER car c'est la première coopérative de fourniture d'électricité wallonne et son échec fermerait la porte à toute initiative similaire pour longtemps. Par ailleurs, nous tenons à préserver notre investissement et à soutenir le développement de cette coopérative.

Namur, le 24 août 2020